



# Grand Orient de France

## Communiqué

### Au sujet du discours de Grenoble par le Président de la République le 30 juillet 2010

Date parution : 02/08/2010

**Une Obédience Maçonnique n'est pas un parti politique et ne doit pas le devenir.**

Or, le Grand Orient de France n'est pas une Obédience comme les autres, elle associe à une initiation maçonnique traditionnelle une implication sociétale. Son parcours républicain l'a amené à construire la République, ses valeurs, ses principes, voilà pourquoi il intervient dans le débat public. Ni courtisan, ni partisan, le Grand Orient de France se doit de prendre position sur les sujets essentiels touchant à la République sociale, laïque et démocratique.

Le discours de Grenoble prononcé par Monsieur le Président de la République le 30 juillet mériterait sans doute d'être lu dans son intégralité, pour autant certains paragraphes nécessitent de forts commentaires.

Citation :

*« De même nous allons réévaluer les motifs pouvant donner lieu à la déchéance de la nationalité française. Je prends mes responsabilités. La nationalité française doit pouvoir être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de la gendarmerie ou de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique. La nationalité française se mérite et il faut pouvoir s'en montrer digne. Quand on tire sur un agent chargé des forces de l'ordre on n'est plus digne d'être français. Je souhaite également que l'acquisition de la nationalité française par un mineur délinquant au moment de sa majorité ne soit plus automatique ».*

Pour le Grand Orient de France si l'acquisition de la nationalité doit faire l'objet de dispositifs démontrant l'adhésion de l'intéressé au socle des valeurs républicaines, notamment pour ce qui est du droit civil et du respect des individus, particulièrement des femmes, la déchéance est un acte gravissime qui doit rester limitée à des faits exceptionnels et qui ne serait de toutes façons possible qu'à la suite d'une modification de l'article 1° de la Constitution, lequel institue l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine. Toute autre interprétation ferait basculer cette proposition hors du champ républicain.

Citation :

*« Enfin, il faut le reconnaître, je me dois de le dire, nous subissons les conséquences de cinquante années d'immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de l'intégration. Nous sommes si fiers de notre système d'intégration. Peut-être faut-il se réveiller ? Pour voir ce qu'il a produit. Il a marché. Il ne marche plus. Je ne me suis jamais laissé intimider par la pensée unique. Il est quand même invraisemblable que des jeunes gens de la deuxième, voire de la troisième génération, se sentent moins français que leurs parents ou leurs grands-parents. Tous ici vous pourriez en porter témoignage. Tous. Tous vous avez des exemples. Pourquoi ne le dit-on pas ? On a peur ? Moi ce n'est pas de faire le constat qui me fait peur, c'est la réalité. Nous n'avons pas le droit à la complaisance en la matière ».*

Le Grand Orient de France a souvent rappelé le déficit du dispositif d'intégration dans toute sa complexité et ses spécificités et l'a étudié notamment au cours du colloque de Calais. Mais il rappelle encore et toujours que l'immigration est une chance pour la France qui doit assumer son histoire coloniale comme les enjeux du vieillissement de sa population. Il faut donc plus et mieux d'intégration contre l'exclusion.

Citation :

*« Et c'est dans cet esprit d'ailleurs que j'ai demandé au ministre de l'Intérieur de mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms. Ce sont des zones de non-droit qu'on ne peut pas tolérer en France. Il ne s'agit pas de stigmatiser les Roms, en aucun cas. Nous avons fait depuis la loi Besson de grands progrès pour les aires mises à leur disposition. Lorsque je suis devenu ministre de l'Intérieur en 2002, moins de 20 % des aires de stationnement étaient prévues. J'ai fait le point avec le ministre. Aujourd'hui plus de 60 % des aires de stationnement légales sont prévues. Les Roms qui viendraient en France pour s'installer sur des emplacements légaux sont les bienvenus. Mais en tant que chef de l'Etat, puis-je accepter qu'il y ait 539 campements illégaux en 2010 en France ? Qui peut l'accepter ? J'ai vu que tel ou tel responsable politique disait : « mais pourquoi vous vous occupez de cela, le problème ne se pose pas ». Il ne se pose pas pour un responsable politique dont le domicile ne se trouve pas à côté d'un campement. Peut-être son opinion serait-elle différente s'il était lui-même concerné ? ».*

Le Grand Orient de France n'a nul besoin de rappeler la stigmatisation dont sont victimes les populations itinérantes et nomades ; et constate souvent la précarité dans laquelle elles sont jetées. Rien n'excuse les actes de criminalité, de délinquance ou de violence dont certains seraient les auteurs ou les coupables. Mais une politique déterminée de localisation, de scolarisation, d'intégration y répondra toujours mieux que l'exclusion.

Le Grand Orient de France a démontré depuis longtemps qu'il n'est ni aveugle, ni laxiste et qu'il soutient naturellement les victimes pour qu'elles soient défendues dans un Etat de droit.

La stigmatisation et l'exclusion, la confusion et l'amalgame, ne sauraient résoudre les problèmes qui se posent.

Comme le rappelle la Déclaration des Droits de l'Homme nous appelons à la construction d'une réponse républicaine aux problèmes posés dont la violence physique est le point le plus insupportable, cela passe par une éducation à la citoyenneté avec ses droits et ses devoirs et une école émancipatrice.